

Programme d'accompagnement en loisir

Comme son nom l'indique, ce dépliant expose les principes de base de l'accompagnement. Zone Loisir Montérégie propose aussi *Le manuel de l'accompagnement*, un outil exhaustif de quelque 200 pages. Celui-ci porte sur l'attitude à préconiser en tant qu'accompagnateur. Il décrit les différentes déficiences, les problèmes de santé mentale, les techniques de déplacements sécuritaires et autres aspects de l'accompagnement.

Vous pouvez vous procurer *Le manuel de l'accompagnement* par courriel à valleyfield@zlm.qc.ca, par téléphone au (450) 373-9441, poste 548 ou au 1 888 999-0404.

« Le programme vise à favoriser l'accessibilité des activités de loisir et de sport aux personnes ayant une déficience et qui ont besoin d'accompagnement pour participer à ces activités. Ainsi, le programme d'accompagnement permet de soutenir financièrement les organismes de loisir ainsi que les municipalités et les camps de vacances qui désirent engager des personnes accompagnatrices pour permettre à la personne handicapée de participer à des activités de loisir et de sport. »¹

Pour obtenir davantage d'information, deux possibilités s'offrent à vous, soit le site web du Secrétariat au loisir et au sport à l'adresse www.mamsl.gouv.qc.ca (cliquez sur *Sport et Loisir*, puis sur *Loisir* pour sélectionner *Programmes et Soutien*) ou auprès de Zone Loisir Montérégie au (450) 677-5005 ou au 1 888 999-0404.

1. Secrétariat au loisir et au sport, *Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience*, dépliant promotionnel, 2003-2004.



Vignette d'accompagnement touristique et de loisir

La vignette d'accompagnement permet à l'accompagnateur d'une personne ayant une déficience ou un problème de santé mentale de bénéficier de l'entrée gratuite dans des sites touristiques, culturels ou de loisirs. Grâce à cette vignette la personne handicapée peut participer pleinement et de façon sécuritaire à ces activités au même titre que tout autre citoyen.

Un dépliant d'information est disponible dans tous les centres de santé, les CLSC, les CHSLD, les centres de réadaptation publics et les associations locales pour personnes handicapées ou ayant un problème de santé mentale.

Pour plus d'information sur la vignette d'accompagnement, vous pouvez consulter le site web www.vatl.qc.ca ou communiquer avec Zone Loisir Montérégie au (450) 773-6800, poste 444 ou au 1 888 999-0404.

Zone Loisir Montérégie

3000, avenue Boullé
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 1H9
Téléphone : (450) 773-6800, poste 167
Sans frais : 1 888 999-0404
Rive-Sud et Montréal : (514) 875-4445, poste 167
Courriel : infozlm@zlm.qc.ca
Site Internet : www.zlm.qc.ca

L'ABC de l'accompagnement



Le savoir-être

L'accompagnateur

La réussite de l'accompagnement repose en grande partie sur la qualité de la relation entre la personne handicapée et vous.

En tant qu'accompagnateur, vous devez être un exemple à suivre pour toutes les personnes que vous côtoyez, autant les moniteurs et les autres accompagnateurs que les personnes handicapées.

De plus, votre rôle est :

- de permettre à la personne que vous accompagnez de vivre l'activité avec plaisir, confiance et complicité, et ce, de façons accueillante et sécuritaire;
- d'adapter l'activité, au besoin, pour qu'elle devienne accessible à la personne.

La famille

L'acteur principal dans la vie d'une personne handicapée est sa famille naturelle ou sa famille d'accueil. Il est donc important pour vous d'en faire une partenaire.

Autonomie de la personne

Un bon accompagnateur n'est pas celui qui fait tout à la place de la personne handicapée, mais bien celui qui la laisse effectuer les tâches à son rythme.

Communication

Si la personne que vous accompagnez éprouve des difficultés à bien se faire comprendre, n'hésitez pas à lui demander de répéter ou le dire en d'autres mots. Rappelez-vous qu'il n'est jamais avantageux de faire semblant d'avoir compris le message. Encouragez les gens à s'adresser directement à la personne que vous accompagnez et non à vous.

L'orientation

Une personne handicapée peut avoir certaines difficultés à s'orienter dans le temps et dans l'espace. Une routine de vie stable et des trucs simples comme de dire « bonjour » ou « bonsoir » aident la personne à mieux se situer dans le temps. Pour une personne ayant une déficience visuelle, lui décrire les lieux peut lui permettre de mieux cerner l'environnement physique.

Soins personnels

Vous serez probablement appelé à participer aux soins personnels de la personne que vous accompagnez. Il sera alors important de vous entendre avec elle afin de savoir ce que vous devrez accomplir et ce qu'elle est en mesure d'exécuter.

L'alimentation

Selon le type de déficience de la personne que vous accompagnez, vous devrez peut-être couper ses aliments ou l'aider à prendre son repas. L'image de l'horloge est très utile pour la personne ayant une déficience visuelle; vous pouvez alors lui indiquer que les pommes de terre sont placées dans l'assiette à midi, le brocoli à 3 heures et ainsi de suite.

Des mots respectueux

Souvenez-vous :

- décrivez la personne et non le handicap ou la déficience (ex : « une personne handicapée » et non pas « un handicapé »);
- ne mentionnez le handicap ou la déficience d'une personne que si c'est approprié;
- évitez les images qui évoquent la pitié ou la culpabilité.

En cas de doute, demandez. Les personnes handicapées seront habituellement plus que disposées à vous aider.

Support à l'accompagnement

Voici quelques éléments pouvant faciliter l'accomplissement de votre rôle d'accompagnateur :

Accessibilité physique

Le principe d'accessibilité universelle vise à éliminer les barrières architecturales et de communication en adaptant l'environnement aux besoins et activités de tout le monde.

Si vous accompagnez une personne à mobilité restreinte, l'aménagement physique des lieux (stationnements, rampes d'accès, portes, toilettes, etc.) doit être une préoccupation constante.

Rappelez-vous qu'il faut offrir son aide, sans toutefois insister.

